



Chapitre 6 : Environnement inclusif? Remettre la personne au cœur des débats

Anne-Lyse Chabert

► To cite this version:

Anne-Lyse Chabert. Chapitre 6 : Environnement inclusif? Remettre la personne au cœur des débats. INSHEA. Altérité(s) et société inclusive, INSHEA; Champ social, pp.83-94, 2022, 978-2-36616-094-9. hal-03766022

HAL Id: hal-03766022

<https://inshea.hal.science/hal-03766022>

Submitted on 7 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 6

Environnement inclusif ?

Remettre la personne au cœur des débats

Anne-Lyse Chabert

« Ce qui est intéressant, ce n'est pas un biais pour résoudre le "problème d'autrui" – c'est une transformation du problème. Si l'on part du visible et de la vision, du sensible et du sentir, on obtient de la "subjectivité" une idée toute neuve : il n'y a plus des "synthèses", il y a un contact avec l'être à travers ses modulations, ou ses reliefs. Autrui n'est plus tellement une liberté vue du dehors comme destinée et fatalité, un sujet rival d'un sujet, mais il est pris dans le circuit qui le relie au monde, comme nous-mêmes, et par là aussi dans le circuit qui le relie à nous – et ce monde nous est commun, est inter-monde – et il y a transitivity par généralité – et même la liberté a sa généralité, est comprise comme généralité : activité n'est plus le contraire de passivité » (*Le Visible et l'Invisible*, Maurice Merleau-Ponty, Gallimard, Paris, 2004).

Introduction

L'autre se pose toujours spontanément comme un « pro-blème » face à moi, c'est-à-dire qu'il est jeté là comme une question que je ne peux faire l'impasse d'éluder. En effet, la difficulté à laquelle me confronte la présence de l'autre, c'est bien qu'il est à la fois « le différent » tout en étant « le même ». Comment alors aller au-delà de cette apparente contradiction ? Que faire alors de cette altérité qui me dérange toujours – au sens où elle me force à sortir du rang dans lequel je suis confortablement installée –, surtout quand, comme dans le handicap, elle est essentiellement différence « radicale », puisque l'individu handicapé, ne pourrait-on pas dire que c'est celui qui, presque par essence, n'a pas les mêmes besoins ni la même normalité que moi ?

Il est de nos jours monnaie courante d'invoquer l'expression de « société inclusive », comme si les élans si louables de cette société étaient acquis dans toute leur évidence. Mais le philosophe ne doit-il pas revisiter les principes qui sous-tendent les moindres habitudes qui nous environnent, voire les remettre en question en commençant son investigation par un travail sur le langage et sur l'essence de l'objet dont il s'occupe ? Dans quelle mesure une société dite « inclusive » fait véritablement la part belle à l'environnement qui laisse le champ libre à l'individu en situation de handicap ?

C'est la question à laquelle nous nous confronterons, en passant par plusieurs temps : un premier moment sera dédié au mouvement que j'engage dans la question problématique de l'autre dont parle Merleau-Ponty, en rendant de ce fait l'expérience de l'altérité remise au cœur dans mon vécu à même de me grandir. Comment, par le biais de quelle adaptation de l'environnement, l'altérité radicale de l'individu handicapé peut-elle retrouver malgré tout une certaine forme de normalité, même si je reconnais déjà que cette normalité ne peut être la mienne ?

Dans un second temps, je mettrai en valeur l'importance de la notion d'équité et non pas de simple égalité sur les parcours de vie des personnes, en reprenant le concept des capacités que j'ai déjà étayé dans mon premier ouvrage *Transformer le handicap*. Cet outil conceptuel nous permet d'évaluer les changements de l'environnement de la personne handicapée qui ont eu lieu, surtout au niveau humain : parler en termes de capacités, c'est rendre visible la part de l'effort d'ajustement et d'accueil auquel s'est risqué l'environnement qui entourait la personne. Cet outil signe et mesure la qualité de vie de la personne prise dans son contexte. Ainsi pourrons-nous l'appliquer à l'exemple de la jeune femme autiste Temple Grandin.

Dans un dernier temps, j'insiste sur la notion d'accès, qui, s'il doit être réhabilitée dans un champ quelconque qui dépasse de loin le simple cadre matériel, ne réside pas dans l'aboutissement d'une chaîne mais bien dans la chaîne même qui comprend son aboutissement, au risque sinon de tendre à effacer les singularités. En quoi, si elle ne

prend pas en compte ces considérations, une société dite inclusive court-elle le risque de se perdre dans une pseudo-transformation qui n'aura plus que l'apparence du changement, et n'oserait plus les transformations sociales dont la réactivité et l'à-propos caractérisent en premier lieu les sociétés humaines ? Y a-t-il véritablement une attitude d'accueil au cœur de l'expression « société inclusive » ? Ne fabrique-t-on pas sans l'avouer une autre forme d'exclusion ; ai-je vraiment permis à l'autre d'entrer dans mon monde ?

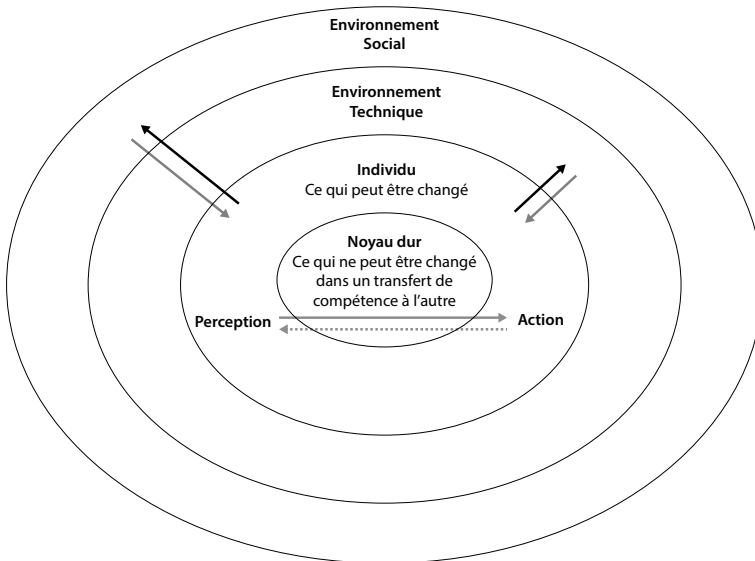
Remettre au cœur du débat l'individu en situation de handicap

Quelle place doit-on ouvrir aux personnes les plus vulnérables de la société, au premier rang desquelles les personnes dites « handicapées » ? Doit-on les considérer au cœur de cette même société, ou au contraire leur faire la « charité » de les inclure, en signifiant par là qu'elles ne sont que « reléguées » dans sa marge, frisant toujours avec l'exclusion ?

Mises au cœur de cet environnement – comme dans le schéma suivant qui décrit les trois états successifs qui se déploient à partir des besoins de l'individu (besoins qui s'expriment vers le corps, vers l'environnement perceptif, puis vers l'environnement socio-politique) –, elles peuvent alors être reconnues comme sources d'enrichissement dans la mesure où leur entourage apprend à s'y ajuster : ce n'est plus l'égalité que l'on recherche entre les individus, mais l'équité, soit l'égalité des chances. J'ai essayé de décrire dans mon ouvrage *Transformer le handicap* ce même mouvement d'ajustement à l'échelle de trois environnements différents qui s'ajustent autour de la personne handicapée :

Le premier environnement, c'est d'abord le corps même de l'individu comme je le montre au travers de l'exemple d'un calligraphe japonais qui a su retrouver la même expertise qu'avant l'accident qui le laisse tétraplégique : il utilise pour cela, même de manière inconsciente, les degrés de liberté des muscles de son cou et parvient alors au même rayonnement artistique qu'auparavant. Le milieu du corps s'est ajusté aux nouveaux besoins imposés par le handicap.

J'insiste sur le second environnement plus technique cette fois, au moyen des *affordances*, concept créé récemment par J. Gibson dans le cadre de sa psychologie écologique, c'est bien sûr l'environnement perceptivo-moteur, celui-là même auquel on pense lorsque l'on évoque dans sa plus évidente acception le mot accessibilité. Une équipe de bénévoles aide à mettre en place dans un institut de jeunes enfants aveugles à Bamako tout un environnement qui va leur permettre de jouer au Cécifoot de manière régulière. Ces avancées techniques promeuvent bien sûr un développement social des jeunes joueurs qui se retrouvent dès lors sur un terrain aménagé avec des règles du jeu à leur mesure, qui sont désormais adaptées à leurs propres possibilités physiques, et qui favorisent donc leur épanouissement personnel. Le milieu, en acceptant de se rendre malléable et de dépendre en cela des besoins des jeunes enfants aveugles, s'ajuste maintenant au niveau technique aux possibilités physiologiques des joueurs.



Enfin, transformer l'environnement, c'est surtout avoir une influence sur le monde politico-social qui entoure la personne handicapée. J'ai choisi de travailler sur l'exemple de la jeune femme

autiste Temple Grandin qui, par le biais d'un aménagement de son milieu dont elle est également une instance d'origine, trouve à se réaliser socialement et à mener une vie qui lui convient. Le milieu social et familial de Temple a donc su s'adapter aux besoins de la jeune personne autiste : en devenant poreux, en se risquant à la dépendance, le milieu s'autorise en même temps l'opportunité de s'ajuster à une altérité radicale.

Les capacités, un nouvel outil de réflexion pour une nouvelle position du problème

À nouvelle posture d'accueil, nous proposons de nouveaux outils de compréhension qui mesurent la qualité de l'ajustement entre l'individu et son milieu, loin de se confiner à la simple désignation-mesure des déficiences de l'individu. Qu'est-ce que l'environnement offre comme possibilités à l'individu pour qu'il retrouve des équilibres de vie qui sont désormais à sa mesure ?

Je m'intéresserai spécifiquement au milieu des capacités, car il convoque la dimension sociale de notre environnement, celle-là même qui nous intéresse le plus ici. Que permettent, que promeuvent les capacités par rapport au thème de la grande dépendance ? Dans le cadre du handicap, et de l'autisme de Temple Grandin en particulier, comment redécouper la situation en faisant ressortir ce nouveau cadre et en expliquant ce qui permet à une situation de handicap de s'épanouir ou ce qui l'entrave au contraire ? Quels sont les problèmes que ce nouveau cadre permet d'identifier en vue de chercher des solutions *ad hoc* ?

En effet, il ne suffit pas d'être dépositaire d'un droit pour que soit garantie son applicabilité, son accessibilité au sens large de sa possibilité d'accès. Ainsi une personne en fauteuil se voit obligée de rebrousser chemin devant l'escalier d'un bureau de vote quand il n'y a pas d'ascenseur. Nos outils actuels ne permettent pas de penser ce type de dilemme, dans la mesure où les modèles les plus contemporains du handicap, même quand ils font intervenir le facteur environnemental, n'intègrent pas ce dernier à un niveau plus holistique et plus dynamique.

Le cadre des capacités réinterroge toutefois avec pertinence l'efficacité du dialogue entre l'individu et son milieu en proposant un redécoupage entre ce que l'environnement offre comme pouvoir d'agir à l'individu, et ce que ce dernier choisit et a la capacité d'en saisir ou pas.

Je reviendrai brièvement sur le cadre des capacités qu'Amartya Sen convoque à l'origine pour penser les inégalités dans le champ de la pauvreté. Sen critique l'approche utilitariste qui consiste à évaluer la qualité de vie des habitants d'un pays selon le PIB entre autres. Or cette notion n'intègre pas les dimensions sociales qui font qu'un même objet n'accorde pas les mêmes possibilités d'agir ni les mêmes libertés à des individus de deux pays différents, en simulant de manière erronée que les environnements sont interchangeables. Par exemple, une voiture aux États-Unis ne procure pas les mêmes libertés sociales qu'au Burkina Faso : dans le premier espace, elle est un vecteur essentiel de l'activité sociale. Au Burkina Faso en revanche, la même voiture pourra presque être une entrave pour l'individu, car la majorité des routes ne sont pas carrossables.

L'outil des capacités propose plutôt de penser la qualité de vie en termes de ce qu'offre ou non l'environnement, et des libertés que l'individu est à même ou non d'y déployer. L'égalité ne garantit en rien l'équité. Selon ces considérations, un bien doit être évalué selon le pouvoir de choisir qu'il confère à un individu entre plusieurs types de fonctionnements, c'est-à-dire de décisions choisies dans la réalité, et qui constituent la condition de vie des habitants auxquels on s'intéresse.

Cet outil nous permet donc d'identifier des problèmes dans le champ du handicap dont on ne percevait pas la source auparavant. Il ne suffit pas que deux individus soient « également » limités physiquement ou psychiquement pour que leur évolution puisse être la même sans tenir compte de l'environnement où ces derniers ont évolué.

Je travaille dans mon ouvrage sur l'exemple de Temple Grandin, qui fait le récit de son parcours de vie dans *Ma vie d'autiste*. Temple fait face à de nombreuses difficultés que son milieu l'aide

à dépasser en s'ajustant au mieux à ses possibilités, et en lui offrant des pouvoirs d'agir qu'elle est à même de développer. Dans ses expériences de vie, elle met notamment en avant le rôle que la confiance de ses proches a pu jouer à son égard, lui permettant de s'épanouir au mieux. Outre l'amour inconditionnel de sa mère qui l'accompagne dans tous ses projets dès son plus jeune âge, elle bénéficie de la confiance et de la bienveillance de plusieurs des professeurs qu'elle côtoie. Elle est également épaulée par un psychiatre qu'elle apprécie beaucoup. Au-delà de cette confiance de son entourage, Temple Grandin vient d'un milieu relativement aisé, ce qui permet à ses parents de s'investir dans son éducation, la source de son futur épanouissement professionnel.

Grâce à tout cet environnement mais aussi aux capacités qu'elle trouve à y déployer, Temple Grandin crée de nouveaux liens de stabilité, des manières inédites de dialoguer avec son environnement, d'autres dépendances au monde, et principalement le monde des autres êtres humains.

On voit donc combien la situation particulière de la jeune femme autiste encourage et permet son développement personnel. À un même niveau de handicap, un autre individu dont l'environnement ne serait pas aussi favorable ne jouirait pas des mêmes ouvertures de vie et n'aurait pas la possibilité de mettre en œuvre le projet de vie qu'il souhaite. Le cadre des capacités nous permet de prendre en considération qu'en amont du fonctionnement réel des individus, il y a toute une gamme de possibles, qui demeurent des liens invisibles mais ne s'inscrivent pas moins dans l'environnement.

Toutefois, si l'égalisation peut aboutir à une certaine forme de fixité, l'équité peut tout aussi bien se scléroser si on la considère comme une gamme de « recettes » possibles. Il faut toujours garder à l'esprit qu'il faut avant tout sauvegarder la singularité de chacune des situations. Ainsi, veillant à ne pas reproduire une situation sur l'autre, l'environnement doit s'ajuster à chacun des individus avec lequel il tisse un lien, sans que jamais ce lien constitue un modèle de référence entre les individus. Les capacités ne sont qu'autant d'outils qui permettent de constater la qualité de bien-être conférée

à un individu. En aucun cas ils ne constituent autant de carcans qui enfermeraient l'individu. Chaque nouvelle expérience est un défi à notre capacité de décider par nous-même, il n'y a pas réellement de « compensation » à atteindre, puisque l'enjeu n'est pas de remettre à un même niveau standard l'individu handicapé, mais au contraire de faire jouer toute sa singularité.

L'importance de la chaîne de vie et pas seulement du résultat à remettre en accès

Comme nous l'avons vu, les capacités apparaissent comme autant d'outils des plus pertinents si on ne s'en saisit jamais comme d'éléments figés, où l'homme croirait disposer d'une gamme de recettes à mettre immédiatement en application. Il faut au contraire promouvoir les zones de liberté que ces capacités instaurent pour mettre au point un accès réussi.

Comment recréer les conditions de cet accès dont on déplorait l'absence d'une criante actualité dans les constatations précédentes, cet accès remis à jour dans l'exemple de Temple Grandin ? Pourrait-on jamais faire l'économie du rôle de l'humain dans les démarches d'ajustement dont nous sommes en quête ? Quand les éléments techniques ne fonctionnent plus, à quel autre socle que l'individu humain faire appel pour déployer l'inventivité et la solidarité nécessaires ? En d'autres termes, l'homme ne doit-il pas toujours être prêt à jouer le rôle d'un « interrupteur » dans un mécanisme prêt à s'enrayer dans une course effrénée ? Ne doit-il pas être celui qui décide de stopper là une première action et de se repositionner dans une nouvelle norme ? L'être humain n'a-t-il pas un rôle de régulateur à jouer face aux emportements de la technologie qu'il a lui-même mise en place à ses propres fins ? N'a-t-il pas toujours la possibilité de reprendre les commandes pour stopper ou au contraire prolonger par ses propres décisions ce qui ne lui paraît pas humainement tenable ?

Considérer que l'accès n'est qu'une question d'opérations réalisées et d'équipements techniques, de situation « instantanée »,

revient à n'en déployer qu'une façade. L'accès, c'est une chaîne autant dans l'espace que dans le temps. L'éducation conditionnera l'autonomie et donc le vivre-ensemble des futurs citoyens, en situation de handicap pour certains. Au niveau spatial, un lieu qui n'est pas desservi par des transports a beau être labellisé handicap, cette accessibilité n'a aucune valeur si aucune personne handicapée ne peut en faire l'usage.

J'évoque dans l'un de mes articles l'accessibilité de trois piscines parisiennes que j'ai souvent fréquentées, toutes trois labellisées handicap. Chacune d'elles présente un accès technique correct au niveau des normes juridiques PMR (Personne à mobilité réduite) à respecter, mais deux d'entre elles s'ajustent très mal à mes besoins de personne à mobilité réduite malgré tout. En d'autres termes, leur environnement, pour des raisons diverses et pas seulement architecturales ou techniques, n'offre pas un réel cadre de liberté d'agir pour la personne en fauteuil que je suis.

Un bon accès à mon sens est un accès qui prend en compte cet élément de continuité dès le début. L'accès, avant même de parler d'équipement et d'architecture, c'est une affaire d'environnement qui n'implique pas nécessairement d'engager des coûts importants. Entrepris sur le tard, composé de multiples rafistolages et ne prenant pas suffisamment en compte le parcours de vie qui doit avoir la possibilité de s'y frayer un chemin, l'accès recherché perd toute son effectivité : en termes de capacités, il ne promet plus que faussement des libertés d'agir qui ne trouvent en fait aucune réalité concrète.

Si la volonté humaine ne suffit pas toujours à garantir l'accès d'un lieu, les solidarités et l'inventivité qui peuvent se déployer dans les cas de dysfonctionnements techniques permettent de redessiner d'autres équilibres plus inattendus, plus inédits. Je termine en citant les derniers paragraphes de la conclusion de cet article : « L'être humain n'arrive chronologiquement qu'après le dysfonctionnement des choses. Il peut alors choisir d'accentuer le processus engagé en préférant la sécurité ou d'autres éléments, mais il peut aussi choisir d'inverser le tournant de cette négativité.

En effet, de façon inattendue, de belles solidarités entre les êtres peuvent parfois émerger d'une situation *a priori* mal engagée¹. » Si l'univers des équipements techniques semble être un frein majeur quant à la flexibilité de l'entourage, c'est encore l'être humain qui peut permettre à nouveau cet ajustement.

Conclusion

Dès lors que l'autre, ici handicapé, retrouve une certaine forme de normalité, même et justement parce qu'elle est reconnue différente, je n'ai plus affaire à de l'étranger. J'ai laissé à l'autre le champ libre pour pénétrer mon monde, loin de le confiner à la simple position d'intrus, du « danger » potentiel que pointait inévitablement la simple position de l'autre comme un « pro-blème ». C'est en accueillant spontanément cette nouvelle normalité que je m'aperçois combien l'autre m'apporte tout autant que je lui apporte, même sur des plans souvent différents. Je m'aperçois contre toute attente que dans ce geste d'accueil, c'est à mon tour d'être entré dans son monde.

On l'aura compris, l'enjeu principal du handicap réside dans l'appropriation de son environnement par le sujet qui est tour à tour mis ou non en capacité de retrouver une certaine norme de vie. On peut évaluer ces ajustements grâce à l'outil des capacités comme nous le montrons au travers de l'exemple de Temple Grandin. Le handicap est donc bien une affaire de globalité et ne doit pas s'arrêter sur la « localité » d'une difficulté que l'on ne serait dès lors plus en mesure de comprendre. Il est une affaire de chaîne, de parcours de vie et d'histoire singulière à préserver, faute de quoi nous tombons dans cette éradication de nos écarts, dans cette négation de l'altérité même. Car ne l'oublions pas : la société doit se contenter d'« offrir » un environnement qui s'ajuste au cas par cas à la situation de handicap, mais seul l'individu doit être en mesure de choisir de se saisir ou non de ces opportunités d'action. Si nous recommandons déjà d'abandonner le terme « inclusif », il a au moins le mérite d'apparaître sous une forme adjectivée attachée à

1. Chabert, A.-L. (2016). L'accessibilité n'est-elle qu'une question de porte large et de logo handicap ? *Éthique. La vie en question*.

l'environnement qu'est la société. Mais dans la précipitation de nos pratiques sans égard, ne risquons-nous pas de nous acheminer vers une inclusion sociale qui aurait tout d'un système totalitaire sous des apparences de « politiquement correct », et dans laquelle les principaux concernés et intéressés n'auraient plus leur mot à dire ?

N'en va-t-il pas d'ailleurs *in fine* de la survie de la société tout entière, qui ne pourra garder toute sa capacité d'adaptation, de transformation qu'en modulant et en s'ajustant à des individus différents, loin d'assurer sa pérennité dans la reproduction de l'identique, du standard ? Les personnes handicapées en particulier n'ont-elles pas alors tout leur rôle à jouer au cœur de la société, celles-là mêmes qui sont la plupart du temps rejetées dans ses marges de nos jours ? Voici un conte populaire des plus parlants à cet égard :

« Une histoire chinoise raconte qu'un homme, passant devant une boutique, vit que l'on y vendait deux perroquets enfermés dans la même cage. L'un était très beau et chantait très bien, tandis que l'autre, tout miteux, était muet. Le premier valait cinquante yens et le second trois mille.

L'homme estomaqué par la différence de prix, dit au marchand :

– Donnez-moi le perroquet à cinquante yens !

– Impossible, monsieur, répondit le vendeur. Je ne peux pas séparer les deux oiseaux.

– Mais pourquoi ? Comment expliquez-vous une telle différence de prix ? Le plus laid coûte infiniment plus cher que le plus beau et, en outre, il est muet. C'est absurde.

– Ah ! Ne vous trompez pas, monsieur ! Le perroquet que vous trouvez laid est le compositeur². »

Références

- Boublil, E. (2018). *Vulnérabilité et empathie approche phénoménologique*. Herman Philosophie.
- Chabert, A.-L. (2017). *Transformer le handicap. Au fil des expériences de vie*. Toulouse : Érès.

2. Jodorowsky, A. (2007). *La sagesse des contes*. Albin Michel.

- Chabert, A.-L. (2016). L'accessibilité n'est-elle qu'une question de porte large et de logo handicap ? *Éthique. La vie en question*.
- Chabert, A.-L. (2008). À chacun son monde, à chacun son chemin. *Reliance, Revue des situations de handicap, de l'éducation et des sociétés*, 28, 83-90.
- Gardou, C. (2012). *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*. Toulouse : Érès.
- Goffman, E. (2012). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Jodorowsky, A. (2007). *La sagesse des contes*. Paris : Albin Michel.
- Le Blanc, G. (2010). *Dedans, dehors, la condition d'étranger*. Paris : Seuil.
- Levinas, E. (1976). *Difficile liberté*. Paris : Albin Michel.
- Maalouf, A. (2011). *Les Identités meurtrières*. Poche.
- Schérer, R. (2005). *Zeus hospitalier éloge de l'hospitalité*. La Table Ronde.
- Von Uexküll, J. (2004). *Mondes animaux et monde humain* suivi de *La théorie de la signification*. Pocket (Œuvre originale publiée en 1934).
- Weil-Dubuc, P.-L. (2018). [Tribune] Arrêtons avec la société inclusive : parlons de non-exclusion. Site socialalter.fr